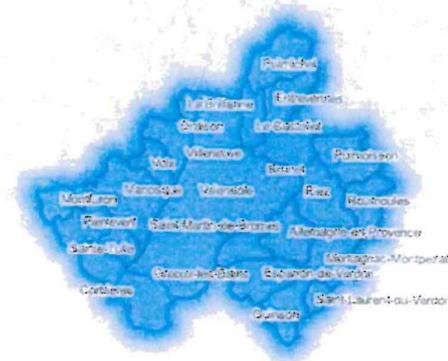




AVENANT N°1
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE
2024-2026
DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION

-  Département des Alpes de Haute-Provence
-  Durance Luberon Verdon Agglomération



ETABLI ENTRE :

Le Département, représenté par Madame Eliane Barreille, Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, habilitée à ces fins par la délibération n°V-SCC1 de l'Assemblée départementale en date du 28 mars 2025,

Ci-après désignée par le « Département »,

D'UNE PART,

ET

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, représentée par Monsieur Camille GALTIER, habilité à ces fins par la délibération n°.....

Les autres maîtres d'ouvrages publics porteurs d'opérations identifiées dans l'avenant en vertu des délibérations de leurs assemblées délibérantes les y autorisant,

Ci-après désigné les « partenaires du contrat »,

D'AUTRE PART,

VU la délibération n° V-SCC-1 de l'Assemblée départementale en date du 22 juin 2023.

VU la délibération n° V-SCC-2 de l'Assemblée départementale en date du 20 octobre 2023.

VU la délibération n°V-SCC-1 de l'Assemblée départementale en date du 22 mars 2024.

VU le contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 entre le Département et les partenaires du territoire Durance Luberon Verdon Agglomération et les autres communes de l'arrondissement de Digne.

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent avenant, conformément à l'article 3 des contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026, autorise l'ajustement du contenu du contrat sur la période 2024-2026 au regard de l'avancée des opérations, sur la base des dossiers déposés et enregistrés par les services du Département et prenant compte des échanges intervenus avec les acteurs publics du territoire. L'examen des dossiers s'est effectué sur la base des conditions suivantes :

- la disponibilité des crédits de l'enveloppe allouée au territoire concerné ;
- la faisabilité des demandes recensées pour la clause de revoyure (plan de financement finalisé, niveau de maturité des projets, etc.) ;
- le respect du cadre d'intervention de la politique de contractualisation pour la période 2024-2026.

Au terme des échanges avec les acteurs publics du territoire lors de la réunion de revoyure du 18 février 2025 le contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 a été ajusté.

Article 2 : Les opérations identifiées

L'actualisation des contrats s'est effectuée dans le strict encadrement des enveloppes financières allouées aux territoires.

Trois types d'ajustements sont possibles : la suppression d'opérations initialement inscrites au contrat, l'ajustement des coûts d'opérations figurant au contrat et l'intégration de nouvelles opérations dont le calendrier des travaux répond aux exigences du contrat. A l'issue de la phase de revoyure, une opération est retirée, une opération ajustée (coût prévisionnel de l'opération) et six opérations ajoutées pour le territoire de la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération.

OPERATIONS RETIREES DU CONTRAT

Axe	Domaine	Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Montant plafond de l'aide départementale
1	Mobilité	Volx	Transformation de la rue Sainte Victoire en coulée verte	288 586 €	86 575 €

OPERATIONS AJUSTEES

Axe	Domaine	Maitre d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération	Coût prévisionnel de l'opération ajusté	Montant plafond de l'aide CDST inchangé
1	Service aux populations	Manosque	Rénovation du gymnase des Varzelles	1 120 000 €	1 681 010 €	300 000 €

OPERATIONS AJOUTEES AU CONTRAT

Axe	Domaine	Maitre d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Montant plafond de l'aide départementale
1	Mobilité	Manosque	Aménagement de l'avenue de la Repasse	628 567,23 €	188 570 €
	Attractivité des centres ruraux	Puimichel	Rehabilitation d'anc centre village	130 973,66 €	43 000 €
	Services aux populations	Riez	Rénovation du stade de football	387 927,20 €	45 000 €
		Sainte-Tulle	Travaux de réfection de la charpente de la salle multisport et travaux annexes	392 516,64 €	115 000 €
		Manosque	Requalification de l'espace Lemoyne	600 000 €	100 000 €
		Villeneuve	Restructuration et redynamisation du centre ancien, tranche 3	120 000 €	42 000 €
	Total				

Enveloppe du territoire : 2 372 065 €

Enveloppe disponible après avenant n°1 : 346 495 €

Article 3 : Mise en œuvre

L'ensemble des autres dispositions du **contrat** départemental de solidarité territoriale 2024-2026 demeurent inchangées.

L'inscription à la clause de revoyure (avenant n°1) ne vaut pas attribution de subvention. Les opérations identifiées doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention par le porteur. Ce n'est qu'à l'issue, après instruction, d'un vote favorable de la Commission permanente que la subvention, dont le **contrat** indique le montant plafond, est attribuée.

Les opérations identifiées au titre du présent avenant doivent avoir un début d'exécution pendant la validité de celui-ci à savoir avant le 31 décembre 2026.

Fait à le

La Présidente du Département,

Le Président de Durance Luberon
Verdon Agglomération,

Le Maire de la commune
de Manosque,

Eliane BARREILLE

Camille GALTIER

Camille GALTIER

Le Maire de la commune
de Volx,

Le Maire de la commune
de Riez,

Le Maire de la commune
de Sainte-Tulle,

Jérôme DUBOIS

Christophe BIANCHI

Jean-Luc QUEIRAS

Le Maire de la commune
de Puimichel,

Claudie DECONIHOUT

Le Maire de la commune
de Villeneuve,

Serge FAUDRIN

Le Maire de la commune
de Valensole,

Gérard AURRIC

Le Maire de la commune
de Corbières-en-Provence,

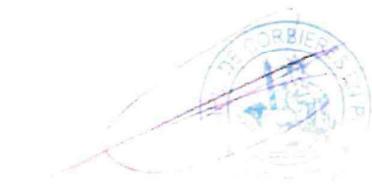
Jean-Claude CASTEL

Le Maire de la commune
d'Oraison,

Benoît GAUVAN

Le Maire de la commune
de Gréoux-les-Bains,

Paul AUDAN



Le Maire de la commune de

Jacques ESPITALIER

Le Maire de la commune

Guy BURLE